

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Avocat commis ou désigné d'office en matière d'aide juridictionnelle et d'aide à l'intervention de l'avocat

Imprimé à utiliser à compter du 1^{er} juillet 2021 et
à joindre impérativement à toute demande de paiement de la contribution due par l'Etat
lorsque l'avocat intervient dans le cadre des articles 19-1 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991
et 105 et 133 du décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVOCAT

Maître

Inscrit au Barreau de

PERSONNE ASSISTÉE

Nom

Prénoms

Adresse

Code postal

Ville

Date et lieu de naissance

Pour les procédures juridictionnelles **N° d'A.F.M.** : L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...L...

Pour toutes les procédures : (rayer la mention inutile)

N° de procédure / N° de parquet / N° de dossier :

Je soussigné(e), Maître,
atteste sur l'honneur avoir informé M./Mme.....,
dans le cadre de mon intervention accomplie le, que dans l'hypothèse où
il/elle s'avèrerait non-éligible à l'aide juridictionnelle ou à l'aide à l'intervention de l'avocat, les sommes
perçues au titre de la mission d'assistance seront recouvrées à son endroit par l'État.²

Je m'engage, en cas de versement d'honoraires *a posteriori* de la part de la personne assistée ou de son
représentant légal, à rembourser ces sommes à la CARPA.

Le cas échéant (pour les missions réalisées au seul titre de l'aide juridictionnelle), j'atteste avoir perçu au
titre de mes honoraires, la somme de € (HT ou TTC
selon l'assujettissement de l'avocat).

Fait à....., le

Signature :

² Par dérogation, cette information ne doit pas être délivrée aux personnes mineures au moment de l'accomplissement de la mission ou au moment de la commission des faits lorsque la personne assistée fait l'objet de poursuites pénales. Elle ne doit pas non plus être délivrée aux personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique des majeurs, faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement ou qui ne sont pas présentes à l'audience.

Cadre à renseigner par l'Ordre des avocats

Nous , **bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de**..... , attestons que **Maître**..... , a été commis ou désigné d'office par nos services pour assister la personne susnommée.

Nom et signature du bâtonnier

Cachet de l'Ordre des avocats

date : L...L.../ L...L.../ L...L...L...L...

Cadre à renseigner lorsque l'avocat a été désigné par la juridiction ou le juge

Nous..... *directeur des services de greffe judiciaire / greffier d'audience (rayer la mention inutile)* attestons que **Maître**..... , a été commis ou désigné d'office par nos services pour assister la personne susnommée.

Nom et signature

Date : L...L.../ L...L.../ L...L...L...L...

Cadre réservé à la signature du président de la CARPA ou son délégué